

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **104 (1968)**

Heft 37

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Bergers et moutons, *pliage pour Noël*

Photo Anjea

Communiqués

VAUD

27 novembre 1968, **Stamm**, Société vaudoise des maîtres-ses ménagères, collège Saint-Roch à Lausanne, 14 h. 15.

Séance de **bricolage** : étoiles de Noël en paille ; figurines avec cure-pipes et autres. (N'oubliez pas d'apporter tous les modèles intéressants que vous avez fabriqués.)

De la part du Service médical scolaire, à Lausanne :

Appel urgent

Mise au concours d'un poste de maître (éventuellement maîtresse) pour la deuxième classe d'enfants durs d'ouïe, actuellement en construction au collège d'Entrebois.

Formation : Institut des sciences de l'éducation à Genève : 3^e cours de formation pour les maîtres de sourds.

Durée des études : 4 semestres.

Début des études : Le cours a commencé fin octobre 1968. Le nouveau candidat serait admis dès la rentrée de janvier 1969.

Horaire des cours : 1^{er} semestre, le jeudi toute la journée. A partir du 2^e semestre, les mercredis après-midi et jeudis.

Frais : Les frais de cours, d'examen, de voyages et de remplacement le jeudi sont couverts par les autorités scolaires cantonales et communales.

Entrée en fonctions : Probablement en cours d'études.

Avantages financiers : Traitement légèrement supérieur à celui que touche actuellement le candidat.

But de la 2^e classe : Rattrapage scolaire pour élèves durs d'ouïe âgés de 11 à 13 ans. Ces élèves ont fréquenté la 1^{re} classe spéciale pendant trois ans. Le but est de les réintégrer dans un circuit scolaire normal.

Genre d'élèves : Présentent tous un reliquat auditif susceptible d'être rééduqué. Retard de langage dû à la surdité. Intelligence normale.

Genre de travail : D'un très grand intérêt pour collègue présentant de solides aptitudes pédagogiques. Programme souple, terrain propice à la recherche, psycho-pédagogie curative.

Informations complémentaires : Mlle Dr Robert, médecin des écoles ; M. R. Pasche, inspecteur scolaire ; B. Corthésy, maîtresse de la 1^{re} classe.

1^{re} classe : Ouverte le 1^{er} septembre 1966, 10 élèves de 6 à 12 ans, Garderie de Montelly, Montelly 13, tél. 25 56 47. Peut être visitée par tous les collègues intéressés.

Ils s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles. Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettrons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique
de précision

Veillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

Pour préparer le 10 décembre 1968

20^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, le monde entier célèbre en 1968 l'année internationale des Droits de l'Homme. Ce sera le vingtième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale, en 1948, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Cet instrument devait, dans la pensée de ses auteurs, occuper dans l'histoire une place comparable à celle des grandes chartes de liberté, au côté de la Magna Carta, de la Déclaration de l'indépendance américaine et de la Déclaration des droits de l'homme qui exprimait les idéaux de la Révolution française.

La Déclaration universelle a déjà eu un profond retentissement en raison de l'influence qu'elle a exercée sur la constitution d'un grand nombre de pays récemment promus à l'indépendance et parce qu'elle définit des normes de conduite généralement admises dont les Nations Unies se sont fréquemment inspirées par la suite.

Sans nous leurrer sur les effets immédiats de telles proclamations, nous ne saurions ignorer leur existence ni leur influence sur la culture contemporaine et surtout les laisser ignorer aux enfants qui nous relateront dans cette lente et difficile ascension vers l'équilibre universel.

De la simple lecture commentée à l'analyse systématique des documents ci-dessous, voire à l'analyse comparée avec la Déclaration de 1789, par exemple, il est toute une gamme d'exploitations possibles. L'école serait vraiment indigne de son rôle si elle passait sous silence un tel anniversaire.

Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE proclame

la présente **Déclaration universelle des Droits de l'Homme** comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et internatio-

nal, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la

présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

¹ Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

² Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

¹ Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

² Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

¹ Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

² Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

¹ Tout individu a droit à une nationalité.

² Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

¹ A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

² Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

³ La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

¹ Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

² Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

¹ Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

² Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

¹ Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

² Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

³ La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

¹ Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

² Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

³ Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

⁴ Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

¹ Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

² La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

¹ Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

² L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

³ Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

¹ Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

² Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et

matériels découlant de toute protection scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

¹ L'individu a des pouvoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

² Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

³ Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncées.

Déclaration des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1959

Préambule

Considérant que, dans la Charte, les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que, dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme les Nations Unies ont proclamé que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Considérant que l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance,

Considérant que la nécessité de cette protection spéciale a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les Droits de l'Enfant et reconnue dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi que dans les statuts des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se consacrent au bien-être de l'enfance.

Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même,

L'Assemblée générale

Proclame la présente Déclaration des Droits de l'Enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux

à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants :

Principe premier

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Principe 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

Principe 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et post-natals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

Principe 5

L'enfant physiquement, mentalement ou, socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

Principe 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle ; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'Etat ou autres pour l'entretien des enfants.

Principe 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orienta-

tion ; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Principe 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Principe 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié ; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

Principe 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

La paix dans le monde... par l'école

C'est la belle et juste idée qu'eut, en 1958 déjà, M. Jacques Mühlethaler, libraire en gros à Genève. A cet effet, il élabore, en huit articles, une sorte de charte, qu'il intitule « Convention universelle d'éducation civique ». En voici le premier article qui, je pense, contient la « substantifique moelle » du tout :

I. L'un des principaux rôles de l'école est d'ouvrir à tous les enfants du monde le chemin de la compréhension mutuelle.

Il voudrait que sa charte figure en tête de tous les manuels d'instruction civique du monde et que tous les écoliers de l'univers, dès l'âge de 6 ans, en comprennent l'essentiel, et, dès l'âge de 12 ans, l'apprennent et la comprennent à fond. Son projet peut paraître audacieux, voire utopique, mais reconnaissons qu'il a du poil.

Les origines de Jacques Mühlethaler ? Les voici en quelques-uns de ses propres mots : « Mon père, quoique naturalisé Français (oh ! comme je n'aime pas ce mot !) n'a pas perdu sa nationalité d'origine, valable pour toute sa descendance... Depuis j'ai grandi, j'ai même fait la guerre, et pourtant je me sens, paradoxe de la vie, appartenir plus au pays pour lequel je n'ai pas eu à exposer ma vie ». Il est né en 1918.

Pour la propagation de son idée, Jacques Mühlethaler, à l'instar de Henri Dunant, ne prend nullement en considération l'appartenance politique, raciale ou religieuse. Protestataire lui-même, il veut exercer un genre d'apostolat purement laïque. Et je crois qu'il a cent fois raison. Car enfin il faut avouer que les considérations religieuses, nouveau paradoxe, ont été franchement nuisibles à l'établissement de la paix dans le monde.

Et, en 1958, départ pour la croisade de la paix ! Par l'intermédiaire de M. le conseiller fédéral Fritz Wahlen, alors chef du Département politique, il avait obtenu audience auprès des ambassades suisses des capitales qu'il allait contacter. Et ce fut Ankara, Le Caire, Rome, Paris, Londres,

Dublin. Ce long périple, le messenger de la paix — « Jacques de la Paix », comme il fut dénommé — le décrit, d'une façon plaisante et pittoresque, dans son premier livre : « Le voyage de l'espoir ». Il y dit, avec humour, ses joies, ses déceptions aussi lorsque le « chef du gouvernement » fut inaccessible. Et tout cela, simplement, sans morgue, humblement, ne cachant pas ses difficultés pécuniaires. De fort loin, il devait escompter la bonne marche de sa librairie genevoise qu'il avait confiée à ses employés ; car c'est bien sur elle qu'il devait tabler pour assurer ses frais de déplacement et de séjour. Rentré à Genève le 11 septembre 1961, son voyage avait duré plus de deux ans et demi.

En novembre de la même année, départ pour les USA, puis retour pour un nouveau périple plus étendu : Paris-Vienne-Moscou-Pékin-Tokyo. Là, plus que jamais, il eut à appliquer son immuable principe de neutralité politique, religieuse et raciale. Son deuxième livre « Toutes voiles dehors », édité également chez Perret-Gentil, nous conte, d'une façon convaincante et toujours humoristique, les diverses péripéties de ce tour du monde.

D'entente avec l'Unesco, Jacques Mühlethaler a fondé une nouvelle association mondiale : L'Ecole, instrument de paix (soit, en sigle, EIP).

Puissions-nous, dans nos classes, y adhérer : pour le bien du monde, peut-être pour le salut de l'humanité.

Ls. P.

Pour endormir Madeleine

*Dors mon petit afin que l'herbe pousse,
Ferre les yeux : les herbes et la mousse
N'aiment pas dans le fossé
Qu'on les regarde pousser.*

*Dors mon petit pour que les fleurs fleurissent.
Les fleurs qui la nuit se parent, se lissent,
Si l'enfant reste éveillé,
N'oseront pas s'habiller.*

Marie Noël, « Les Chansons et les heures » (Stock, édit.)

Pour le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

« C'est avec les jeunes, les enfants, que nous pouvons espérer refaire un monde meilleur, parce qu'ils sont capables de nous donner plus que nous ne possédons, de nous redonner ce que nous possédions et que nous avons perdu. »

Maria Montessori

1950 Conférence générale de l'Unesco (Florence).

Bâtir l'avenir

Une leçon pour les élèves de moins de 13 ans

I. TA VIE A TOI

Sur notre planète, il y a des millions et des millions d'enfants.

Mais tous ne partagent pas ton sort.

Songe à tout ce que tu as, à tout ce qu'on te donne.

- Tu habites une maison ou un appartement confortable où il suffit d'ouvrir la clé du radiateur ou de tisonner le poêle pour avoir chaud, de tourner l'interrupteur pour être éclairé.
- Tu manges chaque jour à ta faim.
- Tu es en bonne santé et si tu tombes malade, ta maman fera appel au médecin et tu recevras les soins nécessaires à ta guérison.
- Tu vas à l'école et il y a belle lurette que tu sais lire, écrire et calculer.
- Tes parents travaillent et subviennent à tes besoins.
- Tu fais partie d'un pays qui connaît la liberté et où tous les citoyens sont protégés par la loi.
- Ta famille t'apporte la sécurité et l'affection.

Tu aimes rire, chanter et jouer... Tu es heureux de vivre.

II. LA VIE DES AUTRES

Il y a des enfants qui ont faim.

« Un enfant qui a faim, un enfant qui ne sait pas courir parce qu'il est trop faible, un enfant qu'on n'ose pas regarder parce que ses petites côtes faméliques font mal à voir, est-il une chose plus affreuse, plus insupportable ?

Et pourtant... pourtant, nous tolérons que 750 millions d'enfants aient faim. Il y a, de par le monde, un milliard d'enfants. Un quart parmi eux ont le nécessaire. Les trois quarts ont faim. »¹

Il y a des enfants qui n'ont pas de toit.

Un milliard d'individus en Afrique, en Asie, en Amérique latine sont sans logis ou grouillent dans des abris sordides.

Dans les rues de Bombay, des enfants étalent sur les trottoirs quelques misérables couvertures pour y passer la nuit.

Il y a des enfants rongés par la maladie et que personne ne soigne.

En Inde, 25 % des enfants meurent pendant leur première année, 40 % meurent avant 5 ans.

Alors que dans nos pays, nous avons un médecin par 1000 habitants, les autres parties du monde n'en possèdent qu'un par 10 000, 50 000, voire 90 000 habitants.

Il y a des enfants qui vivent dans l'ignorance.

En Afrique tropicale, 17 millions d'enfants n'ont pas d'école.

Le cortège des misères s'allonge encore.

- C'est le chômage qui menace les hommes dans les régions surpeuplées.
- C'est la tyrannie qui jette en prison, qui envoie dans les camps, les hommes qui ne veulent pas courber l'échine ou qui appartiennent à une autre race.
- C'est la guerre qui chasse les familles atterrées de la terre qui les nourrissait, qui bombarde les pauvres habitations, qui massacre des innocents.

On tremble pour sa vie... on vit dans la terreur et la misère.

III. POURQUOI CETTE INJUSTICE ?

1. Toutes les régions du globe ne sont pas également favorables au développement de l'homme

On doit tenir compte des conditions climatiques (les sécheresses persistantes, les pluies diluviennes, les cyclones), de la pauvreté du sol, des maladies contagieuses et des épidémies qui déciment la population, des déprédations causées par les insectes (qui dévorent 1/5 de la production alimentaire du globe, pensez aux ravages causés par les nuages de sauterelles).

Toutes ces calamités peuvent être surmontées ; les progrès de la science et de la technique en témoignent, mais c'est l'homme lui-même qui reste au centre du problème.

C'est lui, et lui seul, qui doit être capable de choisir son destin.

2. Le degré de civilisation

Une civilisation est faite d'une foule de connaissances accumulées, à travers les siècles, par les générations précédentes.

Une civilisation s'apprend. Elle est un héritage transmis par l'éducation

Songez à ces hommes perdus dans la brousse, isolés dans leur île ou la forêt vierge, loin de toutes relations humaines, devant lutter contre la nature, les maladies et la faim. Comment voulez-vous que ces hommes puissent faire de grands progrès dans la civilisation ?

3. L'ignorance

Là où il n'y a pas de routes, pas de structures économiques, où l'analphabétisme atteint plus de 90 %, la population n'a aucune idée de ce qu'est le progrès et ignore les bienfaits qu'elle pourrait retirer du contact avec les pays plus développés.

¹ « Les Enfants du Monde », UNICEF.

Même la santé n'apparaît pas comme un avantage. Dans certaines régions, persuader un lépreux de se faire soigner pour éviter les mutilations est un mauvais argument, parce que mutilé, il a le droit de mendier, il occupe une place réservée dans la société.

Bien sûr, cela nous paraît absurde et révoltant, mais pour que cela change, c'est tout un système qui doit changer.

4. Les préjugés

Le préjugé est ignorance. On ne peut pas tout savoir, alors on entend répéter autour de soi une opinion sur un homme, un groupe, un pays, une race et on l'accepte sans réfléchir.

Ce sont les préjugés qui provoquent les antagonismes entre les races, qui conduisent aux luttes entre les tribus, qui appellent la violence et la barbarie.

5. L'intolérance et le fanatisme

On persécute celui qui n'est pas de sa race, qui ne pense pas comme vous, qui ne pratique pas votre religion, qui ne suit pas votre mode de vie.

Trop souvent, les religions ont provoqué des conflits sanglants.

Encore au début de ce siècle, ce fut le cas pour les Arméniens chrétiens : sur 2 100 000 qui restaient dans l'Empire Ottoman, il en périt un million, de 1915 à 1918, exterminés par les Turcs.

6. L'égoïsme humain

L'histoire fourmille d'exemples où le fort écrase le faible, où les puissants règnent en maître sur un pays réduit à la misère et à la servitude.

Pensez aux esclaves de l'Antiquité, aux serfs du Moyen Age, aux populations noires vendues en Amérique.

Cette domination de l'homme par l'homme persiste encore aujourd'hui. C'est le péon d'Amérique du Sud assujéti au grand patron terrien, c'est le paysan indien soumis corps et biens à son usurier.

7. Le nationalisme

Il ne s'agit pas d'un patriotisme bien compris, mais d'un sentiment d'envie ou de mépris envers les étrangers.

Ce nationalisme va de pair avec l'esprit de conquête et de domination.

Pour faire oublier à un peuple sa misère et sa servitude, on le dresse contre un autre, on éveille ses pires instincts, on le mène tout droit à la guerre.

IV. COMMENT CRÉER UN NOUVEL ORDRE DU MONDE ?

Tous les hommes de science le disent, tous les philosophes l'assurent, toutes les religions le proclament, l'homme seul est capable de surmonter les obstacles qui se dressent sur la route de la concorde et de la paix.

Ce n'est pas seulement tel ou tel homme, mais tous les hommes qui sont appelés à cette tâche immense.

Il est donc indispensable que la famille humaine apprenne à vivre ensemble.

V. IL Y A 20 ANS

Vous avez entendu parler des deux grandes guerres qui se sont abattues sur le monde en moins de trente ans.

Sur les 65 millions d'hommes engagés dans la première (celle de 1914-1918), près de la moitié furent tués ou blessés.

Mais la seconde, celle de 1940-1945, dépassa en horreur

toutes celles qui l'avaient précédée depuis des siècles : 17 millions de soldats, 18 millions de civils furent tués, 6 millions de Juifs morts dans les camps de concentration, sans compter les centaines de milliers d'autres victimes assassinées, torturées, affamées, emprisonnées.

Cette guerre avait été voulue par deux régimes de dictature : le nazisme et le fascisme.

Dans les pays soumis à leur pouvoir, l'homme était réduit à la condition d'un robot tremblant, l'Etat seul avait tout à dire et l'Etat cultivait la violence et voulait supprimer la liberté dans toutes les nations au-delà de ses frontières.

Ce crime contre l'humanité provoqua, dans le monde entier, un mouvement de révolte qui exigea que fussent garantis les droits de l'homme sur le plan national et sur le plan universel.

Sous la pression de l'opinion publique, fut créée en 1945, à San Francisco, l'Organisation des Nations Unies qui se donnait pour mission de prévenir toutes les causes de guerre et de s'employer à nouer des relations amicales entre tous les pays.

L'Organisation des Nations Unies, convaincue que la liberté et la dignité de l'homme constituent le fondement de la paix du monde, rédigea et adopta, le 10 décembre 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

VI. QUE FAUT-IL RETENIR DE LA DÉCLARATION ?

Voici les principaux droits qu'elle énonce.

1. Tous les hommes naissent libres et égaux

Sans arrêt, l'humanité a souffert de terribles guerres, alors que les hommes désirent voir la justice et la paix régner sur le monde.

La Charte proclame que ce droit à une vie meilleure est le bien de tous et que la famille humaine couvre la terre entière.

Cette vie meilleure réclame des droits que nous concède la Charte. Nous devons les connaître pour nous-mêmes et pour les respecter chez les autres.

Si tous les enfants, les femmes, les hommes voulaient fraterniser sincèrement, de quel fléau le monde ne serait-il pas délivré !

2. Droits égaux

Tous les droits de la Charte sont les vôtres, que vous soyez enfants ou adultes, garçons ou filles, femmes ou hommes, quelles que soient vos possibilités, que vous soyez forts ou faibles.

Mais les peuples des autres pays ont les mêmes droits que vous, sans distinction de race, de couleur, de religion, de nationalité ou de fortune.

Quand on parque les Noirs dans des « ghettos », qu'on leur défend de participer à la vie publique, on piétine la dignité humaine.

3. Le droit d'être libre

C'est-à-dire de pouvoir aller, venir, penser, parler, écrire sans craindre d'être à tout instant arrêté, condamné, emprisonné.

La Charte vous protège contre toute atteinte à la liberté d'opinion, de croyance, d'expression.

4. Le droit au travail

Puisque nous avons le droit de vivre, nous avons le droit au travail qui nous permet de vivre.

Plus tard, nous choisirons librement notre profession et ce que nous gagnerons nous permettra

de vivre et de faire vivre ceux que nous avons à charge.

5. Droit à la protection de la santé, droit à la sécurité sociale

Dans les pays développés, comme le tien, on ne craint plus le chômage, ni la maladie, ni la vieillesse. Les services sociaux sont organisés pour apporter l'aide nécessaire.

Mais trop d'hommes souffrent encore de la misère et de la faim.

C'est un devoir de tous de lutter pour supprimer cette iniquité.

6. Tous les hommes ont droit à l'éducation

C'est une œuvre immense de conduire les hommes à la connaissance. Sur dix enfants, cinq n'ont pas la possibilité d'aller à l'école.

L'UNESCO veut permettre à tous les enfants du monde de s'instruire.

Par l'instruction, nous parviendrons à supprimer les barrières qui séparent les peuples évolués de ceux qui le sont moins.

Dans tous les pays, le fils du pauvre comme le fils du riche pourra faire des études supérieures, s'il en a le mérite.

7. Droit aux loisirs et à la culture

Le travail nous laissera assez de temps pour le repos et le loisir.

Nous aurons le droit de faire ce que nous voulons, de lire, d'écrire, de faire de la musique, de pratiquer les sports.

Mais si nous voulons, et nous le devons, perfectionner nos connaissances, nous intéresser aux sciences et aux arts, notre pays devra nous donner toutes facilités pour y parvenir.

8. Il n'y a pas de liberté sans justice

Dans un pays libre, c'est la loi qui protège le citoyen. S'il commet un acte coupable, il ne sera jugé et condamné que dans les formes prescrites par la loi ; il sera assuré d'avoir une justice intègre et impartiale.

9. Les limites de nos droits

Rien, dans cette Déclaration, ne nous permet de dénier aux autres leurs droits.

Rien, dans cette Déclaration, ne nous permet de nous conduire différemment avec les autres que les autres se conduisent envers nous.

Ces limites valent aussi bien pour les pays que pour les individus.

10. Une œuvre d'espérance

Voilà donc quelques-unes des idées essentielles de cette grande Charte universelle.

Son adoption par l'Organisation des Nations Unies, il y a 20 ans, au sortir de la plus terrible tourmente de l'histoire, marquait l'aurore d'un temps nouveau : on reconnaissait enfin à l'homme sa dignité, sa raison de vivre, son droit au bonheur.

VII. UNE BESOGNE DE TITAN

Tu appartiens à un peuple cultivé, tu as derrière toi des années d'école, et pourtant, ces grands principes, tu ne les saisis que partiellement, tu ne les réalises pas encore.

Alors, les autres... va faire comprendre à une tribu de la brousse qu'elle a mieux à faire que de massacrer une autre tribu, va dire à un Arabe que les Juifs sont des frères, va persuader un grand propriétaire terrien d'Argentine ou d'ailleurs qu'il ne peut vivre de la sueur de ses esclaves !

Il faut pourtant installer ce dialogue.

Dialogue avec les peuples en voie de développement, qui ont besoin de nous pour conquérir leurs droits, mais dialogue aussi avec les peuples nantis pour qui ces droits sont surtout des devoirs.

C'est une besogne qui durera des années, des décennies, même plus encore, mais qui doit être faite sous peine de voir le monde s'effondrer.

Tu grandiras, tu deviendras un homme, toi aussi tu participeras à la vie sociale, à la vie de l'univers.

Tu me diras : « Qu'importe ce que je pense, ce que je dis, ce que je fais, si des millions d'hommes ne me comprennent pas ! »

Sache que tu n'es pas seul sur la terre, que d'autres pensent et agissent comme toi, et qu'avec toi, ils forceront la famille humaine à faire de l'idéal de la Déclaration Universelle une réalité valable pour tous.

Georges Maquet,
(Fraternité mondiale),
section suisse

L'Alligator

*Sur les bords du Mississippi
Un alligator se tapit.
Il vit passer un négroillon
Et lui dit : « Bonjour, mon garçon. »
Mais le nègre lui dit : « Bonsoir,
La nuit tombe, il va faire noir,
Je suis petit et j'aurais tort
De parler à l'alligator. »
Sur les bords du Mississippi
L'alligator a du dépit,
Car il voulait au réveillon
Manger le tendre négroillon.*

Robert Desnos,
L'Escarcelle d'or (L'Amitié par le Livre).

Beaucoup de soldats passèrent...

*— Beaucoup de soldats passèrent ;
— De quel pays venaient-ils ?
— Beaucoup de soldats passèrent ;
— Quelle langue parlaient-ils ?
— Je n'en sais plus rien, mon frère,
Car c'était du temps des guerres.
— Lesquels ont été vainqueurs ?
— Les soldats sont morts, mon frère ;
Maudis les mauvais bergers.
Les soldats sont morts, mon frère,
Et les morts, me dit mon cœur,
Ne sont plus des étrangers.*

Armand Bernier,
La Famille humaine (Edit. Les Cahiers du Nord).

Télévision romande

Sélection du programme pour les maîtres et les élèves

Le poste de télévision, cet accapareur, vous prend trop de temps si l'on suit tout le programme qu'il nous offre. Mais en opérant une sélection, nous réduisons l'envahisseur à un rôle plus discret, sporadique, et, partant, efficace bien davantage. Cependant, choisir exige une recherche : nouveau temps pris.

Peut-être allégerions-nous votre travail en vous proposant, chaque quinzaine, quelques émissions susceptibles de vous intéresser. D'autre part, vous disposeriez ainsi de quelques références pour vos élèves, à qui vous pourriez recommander certains sujets.

Il est évident que nos critères de choix ne sont pas nécessairement les vôtres. Aussi nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos remarques, de vos critiques. Nous parviendrions alors à vous offrir une sélection susceptible d'être efficace, utile, agréable. Nous n'avons pas d'autre but.

Note de la réd. — L'idée d'informer les maîtres à l'avance de certaines émissions non scolaires spécialement en rapport avec l'enseignement est principalement due au délégué de la SPR au sein de la Commission romande de télévision scolaire, notre ancien vice-président Henri Cornamusaz. Nous sommes donc particulièrement reconnaissants aux responsables des programmes, notamment M. Tranchant, de bien vouloir alimenter cette nouvelle rubrique en collaboration avec notre collègue Robert Rudin.

Pour les maîtres

Samedi 23 novembre, à 22 h. : Eugène Delacroix.
 Dimanche 24 novembre, à 11 h. : Perspectives humaines (réflexions sur notre temps) « Vie et mort de l'homme ».
 Dimanche 24 novembre, à 21 h. 55 : Personnalités suisses : Ernest Ansermet.
 Lundi 25 novembre, à 21 h. 55 : L'homme face au désert : le Berbère nomade.
 Mardi 26 novembre, à 21 h. 15 : **Progrès de la médecine : la dyslexie.**
 Jeudi 28 novembre, à 20 h. 25 : Dossier : la Suisse et les organisations internationales.
 Dimanche 1^{er} décembre, à 21 h. 05 : L'entre-deux-guerres (16^e épisode).
 Dimanche 1^{er} décembre, à 22 h. 20 : Parti pris (Henri Guillemin) : les écrivains et la politique.
 Lundi 2 décembre, à 20 h. 25 : Un film intéressant : Salvatore Giuliano (de Francesco Rosi).
 Mardi 3 décembre, à 21 h. 15 : Dimensions : le laser.

Pour les enfants

Samedis 23 et 30 novembre, de 17 h. 05 à 18 h. 05 : Samedi-jeunesse.
 Mercredis 27 novembre et 4 décembre, de 17 h. à 18 h. 30 : Le 5 à 6 des jeunes.
 Chaque lundi, jeudi, samedi, à 16 h. 45 : Entrez dans la ronde (pour les tout petits).
 Lundis 25 novembre et 2 décembre, à 18 h. 35 : Cours d'anglais (Walter and Connie reporting).

Lundis 25 novembre et 2 décembre, à 18 h. 55 : La grande aventure des petits animaux.

et :

Lundi 25 novembre, à 18 h. 10 : Chasseurs d'images : expédition sur la mer Rouge.

Lundi 25 novembre, à 20 h. 25 : Profils 68 : les jeunes d'une petite ville : Sainte-Croix (pour les adolescents).

Jeudi 28 novembre, à 18 h. : Vie et métier (orientation professionnelle) : les routiers.

Jeudi 5 décembre, à 18 h. : Vie et métier : les CFF.

Vendredi 6 décembre, à 20 h. 45 : Ruy Blas, de Victor Hugo.

Les autoroutes

Plusieurs collègues ont bien voulu me faire part de leur intérêt pour mon article sur les autoroutes (« Educateur » n° 33). Quelques-uns m'ont demandé s'il était possible de se procurer les croquis multicopiés.

Renseignements pris auprès de l'imprimerie, il serait possible de faire réimprimer les quatre pages consacrées aux autoroutes. Comme toujours, dans ces cas-là, plus le tirage est important, plus le prix à l'unité est bas. A titre d'indication, les prix des quatre pages seraient :

pour 200 exemplaires : 50 centimes
 pour 300 exemplaires : 35 centimes
 pour 400 exemplaires : 28 centimes
 pour 500 exemplaires : 24 centimes
 pour 600 exemplaires : 22 centimes
 pour 700 exemplaires : 20 centimes
 pour 1200 exemplaires : 15 centimes
 pour 2200 exemplaires : 12 centimes.

Si donc des collègues s'intéressent encore à un tel tirage à part, je les prie de me le faire savoir afin que je sache s'il faut procéder à cette impression.

Maurice Besençon,
1833 Les Avants.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago sciatique

prenez

K A F A

soulage rapidement

poudre ou comprimés

A propos de vocabulaire :

Il n'y a pas de synonymes !

Un des louables soucis de tous les maîtres enseignant le français n'est-il pas d'enrichir le vocabulaire de leurs élèves ? Et l'une de leurs tentatives les plus constantes n'est-elle pas de les familiariser avec l'emploi des synonymes ? Qui n'a pas ressassé, dans sa classe, les équivalences du verbe **mettre** ou la gradation de **joli** à **splendide** ?

Les listes de synonymes sont monnaie courante dans les cahiers de vocabulaire, et c'est à qui trouvera les plus longues ! S'il s'agit d'une sorte de sport, applaudissons à cet effort marathonnien, dont le résultat, sans doute, est dû à une utilisation non négligeable du dictionnaire. Seulement, si le sport se satisfait de records, la langue ne trouve guère son compte dans la seule accumulation. L'emploi des mots prime la simple connaissance de leur existence, et c'est là que nous attendons nos élèves.

Ne pas manquer le but

Trop souvent, que leur laissons-nous entendre ? Que **pur** équivalait à **clair**, ou **tranquille** à **paisible**, qu'un **poids** est une **charge** et qu'entre **obscur** et **sombre** il n'y a pas de différence. Peut-être convient-il de commencer ainsi. Mais ce serait trahir le génie même de notre langue que de persévérer dans cet à peu près et de faire mécaniquement remplacer un terme par un autre sous prétexte d'éviter une répétition ou de s'exprimer d'une façon moins banale.

On est arrivé à exiger des enfants qu'ils disent **effectuer une course** au lieu de **faire**, ou encore qu'ils parlent d'une **nappe immaculée**, qui devrait être **blanche**. La lourdeur et l'enflure guettent les puristes imprudents.

Bien pis. On donne à penser aux enfants que les mots sont interchangeable. C'est les induire en une triste erreur, qui va à fin contraire des intentions du maître. En effet, celui-ci prétend enrichir le langage de l'élève, et ne réussit qu'à y introduire l'imprécision. Si tous les termes se valent, à quoi bon se donner la peine de choisir, de peser à la balance du sens ou du goût les vocables qui viennent sous la plume ?

Or rien n'est plus contraire à l'essence du français que la croyance aux synonymes. C'est au contraire parce qu'il n'y a pas de synonymes que les nuances sont possibles, et que par conséquent la précision sera atteinte.

Notre rôle est de rendre nos élèves sensibles à cette vérité et non de la masquer sous la fausse notion d'équivalence.

Le trop est l'ennemi du bien

Que convient-il de faire ?

D'abord, il serait bon que les listes de « synonymes » soient limitées. Dans ces interminables kyrielles figurent trop souvent des termes si connus que leur présence n'a aucune valeur. Signaler à la file **gros**, **grand**, **vaste**, **énorme**, revient en définitive à enfoncer une porte ouverte. Ces qualificatifs archi-connus, s'ils ne sont enrichis d'un sens nouveau (figuré, par exemple) ne valent guère la peine d'être considérés. En outre, il saute aux yeux qu'ils ne peuvent s'employer l'un pour l'autre sans précaution, une **vaste** salle

ne pouvant être **énorme**, pas plus qu'une **grande** douleur ne saurait être **grosse**.

Je préférerais, quant à moi, qu'on se contente de différencier **énorme** et **immense**. N'est-ce pas en faisant **réfléchir** les élèves qu'on les habitue à s'exprimer mieux ? Sans doute, il n'est pas opportun de disserter sur « hors des normes » et « sans mesure », mais il est facile de montrer ce qu'**énorme** implique d'**excessif** et ce qu'**immense** évoque d'**illimité**. Un rocher, comme une faute, peuvent être énormes, une mer, ou un chagrin, peuvent être immenses.

Si deux pseudo-synonymes paraissent constituer un maigre sujet de leçon (en quoi on se tromperait d'ailleurs), avec quatre la matière est plus riche en découverte. **Jacasser**, **jaser**, **caqueter** et **papoter** donneront lieu à de multiples comparaisons de sens avec des élèves avancés. Plus simplement, des petits s'intéresseront à l'emploi judicieux de **claquer**, **gifler**, **fouetter** et **rosser**.

Bien entendu, il n'est pas question d'accabler nos élèves de définitions. Le dictionnaire, en l'occurrence, n'est pas toujours l'outil idéal (mais il servira obligatoirement de contrôle pour le maître !). Le geste, l'exemple vivant, pris dans la classe ou donné par le maître, sont plus suggestifs.

« L'écureuil est petit »

Reste à exercer le savoir ainsi acquis. Enregistrer est bien, reproduire est mieux ! Le but des leçons de vocabulaire ne réside pas en elles-mêmes ; il est de servir la rédaction. Il faut donc donner aux élèves la possibilité de s'exprimer, de prouver qu'ils ont compris, de montrer qu'ils sont capables de choisir entre deux ou plusieurs mots de sens voisin.

Là encore, on se méfiera d'une pratique courante : celle de faire construire des phrases à partir d'un terme donné. En effet, si le but recherché est de **faire choisir** nos élèves, nous éludons ce but en leur fournissant **a priori** le mot à utiliser. En outre, on sait par expérience que les phrases ainsi trouvées sont le plus souvent désespérément banales — ou même fautives. Qui s'en étonnerait ? Lorsqu'on n'a rien à dire, on ne peut s'exprimer avec intelligence et élégance ! L'enfant parle alors dans le vide, presque au hasard, sans autre motivation qu'une recherche purement formelle, et ces exercices gratuits ne vont pas loin.

Tout autre est le texte lacunaire. Construits par le maître, les exemples seront pertinents et intéressants, ou encore, tirés de textes d'auteurs, ils mettront les enfants en contact avec de grands modèles. L'élève sera placé devant le cas ressemblant le plus à celui qu'il aura à résoudre lorsqu'il travaillera sur ses propres phrases : il aura un réel effort de recherche à fournir, recherche qui portera non sur le contexte, mais sur le sens même des mots qu'il vient d'étudier.

En résumé, une leçon sur les synonymes devrait consister non pas à **rapprocher** des mots, mais à les **distinguer**. Elle aura abouti non pas si les élèves savent que tel mot peut **remplacer** tel autre, mais s'ils savent que le second **ne s'emploie justement pas** à la place du premier !

Jacques Bron.

La Guilde de documentation à un tournant...

Depuis que l'école existe, les membres du corps enseignant primaire se sont trouvés placés devant cette gageure, à savoir renseigner leurs élèves sur une foule de sujets très divers et parfois fort disparates... Vraie encyclopédie vivante, le « régent » de nos villages vaudois ne faisait-il pas autorité en matière de connaissances, il y a peu de

temps encore ? L'époque présente, et plus encore l'avenir nous permettront de moins en moins de jouer ce rôle enviable et combien périlleux. Un grand danger nous guette, et nous en sommes conscients : celui de toucher à tout sans rien approfondir, par manque de temps d'abord, ensuite parce que l'isolement ou l'éloignement d'un centre rendent

l'information longue et difficile. Nous en sommes réduits à vivre du capital accumulé lors de nos études, et force nous est bien de constater que ce capital est bien mince et superficiel en regard du programme à enseigner.

Il faudrait pouvoir se pencher sur chaque sujet, « éclairer » les idées reçues à la lumière de l'expérience et du recul apportés par quelques années de pratique. Quelle utopie ! la semaine de huitante heures n'y suffirait pas. Cependant, nombreux sont ceux d'entre nous qui, passionnés par une branche particulière, se livrent à de fructueuses recherches, à des lectures enrichissantes qui leur permettent de présenter des leçons intéressantes.

Pourquoi ces « mordus » ne livreraient-ils pas à leurs collègues le fruit de ces longues heures passées à fouiller des documents pour en extraire l'essentiel ?

Cette question, l'un d'entre nous se l'est posée, chers collègues, il y a bientôt 20 ans, et lui a trouvé une réponse en créant la Guilde de documentation SPR. Alors rédacteur de l'« Educateur », André Chabloz, maître de classe supérieure à Lausanne, a commencé à publier, en tirage à part, les articles didactiques de notre journal susceptibles d'être conservés dans le fichier du maître. La guilde était née, qui a rapidement pris un essor réjouissant, et met aujourd'hui à notre disposition une riche palette. J'aimerais dire ici à notre collègue Chabloz, en votre nom à tous, la reconnaissance de la SPR pour le bel organe qu'il a créé, pour la façon magistrale dont il a forgé cet instrument de perfectionnement à l'usage de tous ceux qui cherchent. Grâce à son esprit curieux de tout, à son éclectisme, à ses relations choisies, notre collègue a su encourager de nombreux collaborateurs, en Suisse et à l'étranger.

Or, André Chabloz a demandé à passer la main à des forces plus jeunes, et c'est au soussigné qu'échoit le périlleux honneur de reprendre le flambeau. C'est ici que se situe le tournant délicat, voire dangereux, auquel s'expose notre institution. En effet, notre Guilde, si solidement assise soit-elle, ne doit pas vivre de ses succès passés. Elle doit aller de l'avant et chercher, toujours mieux, à réaliser les buts que lui a fixés son créateur. Pour cela, elle a besoin de la coopération de tous les enseignants romands.

Il est curieux de constater combien modestes sont les maîtresses et les maîtres de ce pays, quand on les invite à diffuser leur travail de recherche ! — Cela n'en vaut pas peine ! — Chacun peut en faire autant ! s'entend-on répondre. Et quand cela serait ! — ce dont je doute — beaucoup de ces travaux rendraient d'appréciés services à ceux qui, penchés sur un autre domaine, n'ont pas le temps de se renseigner sur toutes les matières. Chacun d'entre nous, membre d'une collectivité d'enseignants, devrait avoir à cœur d'apporter sa pierre à la construction de notre guilde. C'est à cette condition seulement que le nouveau président pense pouvoir mener à bien sa tâche. Je vous adresse ici un appel pressant : consultez vos fichiers, et sortez-en ce qui vous paraît susceptible d'être utile à vos collègues romands. Consacrez quelques heures à une mise au net — vous devez bien cela à vos devanciers ! — et envoyez-nous vos projets. Nous nous réjouissons de les examiner. Ainsi, grâce à vous, la Guilde de documentation « négociera » son tournant — comme disent les sportifs — avec toutes les chances de succès.

Heureuse retraite donc à André Chabloz, nouvel élan juvénile à l'institution qu'il a créée, tels sont nos vœux en reprenant la barre. Puissent les vents et marées nous être bénéfiques !

André Maeder,
chemin du Village 47
1012 Lausanne

Vous pouvez également prendre contact avec les membres de la commission habitant votre région, membres que je

remercie ici de leurs précieux conseils et de leur collaboration, soit MM.

Georges Gallay, 1214 Vernier

Maurice Nicoulin, rue Breguet 6, 2000 Neuchâtel

Marc Haegeli, 2722 Les Russilles

Paul Nicod, chemin du Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne

Nos publications de cet automne...

Nous rappelons à nos jeunes collègues que l'on peut s'abonner aux publications de la Guilde par un versement unique de 5 francs. On reçoit alors toutes les parutions, en jouissant d'une remise de 10 %.

La montagne

Notre collègue lausannois Roger Barmaverain, passionné par la montagne et tout ce qui la touche, avait publié dans l'« Educateur » des années 48-49 une suite d'articles sur ce sujet :

2 plantes, le rhododendron — les gentianes
les conifères
le chamois
la marmotte
le chocard
alpinisme — ascension
tourisme — sports d'hiver
quelques aspects des transports
le chalet — fabrication du fromage

Ces dix études sont réunies en une élégante brochure de 40 pages, agrémentées de croquis de l'auteur, et complétées de nombreuses lectures, exercices de vocabulaire, de grammaire et de rédaction. Une riche matière proposée aux enseignants du degré moyen tentés par ce sujet attirant. Voir ci-contre, à titre d'exemple, une page de cette brochure 180, en vente au prix de Fr. 3.—.

Un peu de stylistique

Ces fiches, format A5, aideront les maîtres du degré supérieur à soutenir le dur combat contre la pauvreté et les nombreuses irrégularités du langage de nos petits Romands : recherche du terme propre, expressif, acquisition d'expressions consacrées, remplacement de la subordonnée relative par le terme propre, remplacement du gérondif par une expression plus élégante, etc.

Nul doute que vous trouverez là matière à enrichir la langue de vos élèves, soit dans vos leçons collectives, soit en destinant ces fiches aux plus doués (développement). Prix : Fr. 2.20. Voir ci-contre, en exacte reproduction, une des 25 fiches.

Ces deux ouvrages sont en vente chez Louis Morier-Genoud, 1843 Veytaux, qui vous fera volontiers parvenir, sur demande, le répertoire de nos publications. Permettez-moi encore de vous signaler, à l'approche de la préparation des fêtes, les ouvrages suivants :

172. L'heure adorable, 10 Noël à 2 ou 3 voix, H. Devain, Fr. 6.50.
10. Les trois coups, comédies de Jacques Bron, Fr. 2.50.
62. Pour Noël, 12 saynètes, G. Annen, Fr. 2.—.
84. Trois p'tits tours, saynètes pour enfants de 5 à 11 ans, J. Bron, Fr. 2.—.
158. Sous le toit du poète. 300 poèmes choisis par H. Devain et M. Nicoulin, Fr. 18.—.
93. Décorations de Noël, M. Nicoulin, Fr. 3.—.
96. Chants de Noël, Landry et Nicoulin, Fr. 3.50.
97. Mystères de Noël, M. Nicoulin, Fr. 1.50.
80. Poésies de Noël, choix de M. Nicoulin, Fr. 5.—.
174. A la belle étoile, un acte de Noël, A. Chevalley, Fr. 1.50.

9

On remplace la subordonnée relative par **un adjectif**. Ex. : Une rencontre qui est faite par hasard = une rencontre fortuite.

a)

- 1) Voilà une visite qui vient mal à propos.
- 2) Nous avons construit une installation qui a été faite en attendant.
- 3) Quelles sont les plantes qui meurent au bout de deux ans ?
- 4) Cette personne qui change souvent d'idées et qui ne sait jamais se décider provoque bien des difficultés à sa famille.
- 5) Toute la classe riait d'un rire qui ne pouvait s'arrêter.
- 6) C'est une affaire qui ne peut attendre.
- 7) Les autorités ont pris une décision sur laquelle on ne pourra pas revenir.
- 8) Le gui est une plante qui vit aux dépens d'une autre.
- 9) Au pied du Jura se trouvent des sources qui tarissent et qui reparaissent régulièrement.
- 10) Le président a prononcé un discours qui n'avait pas été préparé.

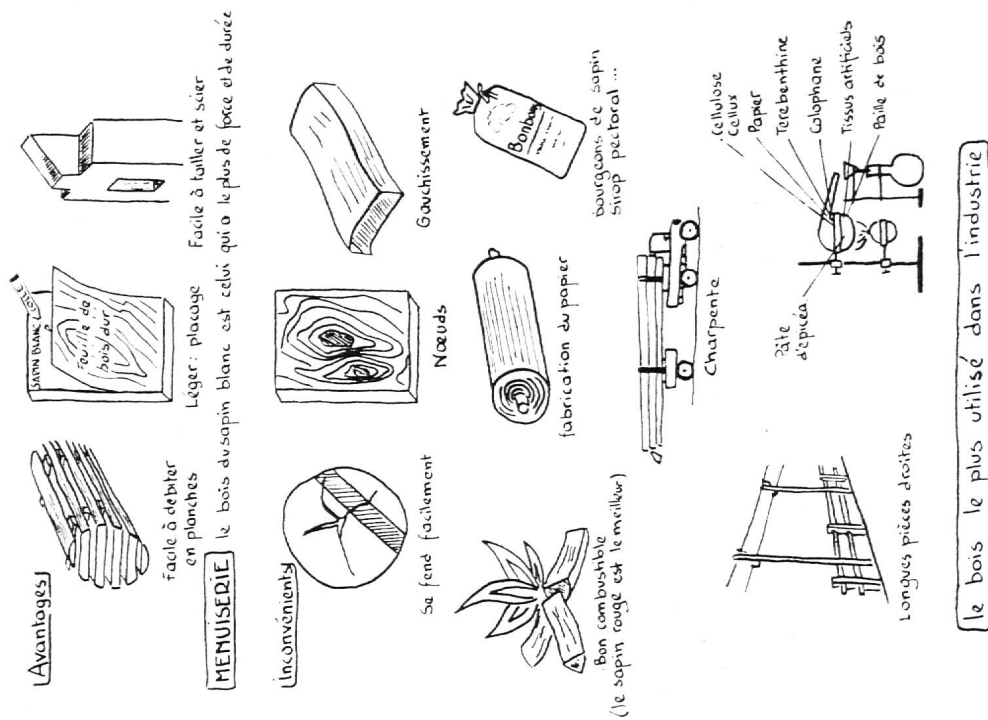
b)

Par un adjectif suivi d'un complément. Ex. : Ce nouveau venu qui ne connaît rien à nos usages = ce nouveau venu étranger à nos usages.

- 1) Ils ont acheté une tente que l'eau ne peut traverser.
- 2) Ses réponses qui toujours tardent à venir nous donnent rarement satisfaction.
- 3) Les plantes qui proviennent de l'Orient ne s'acclimatent pas toutes chez nous.
- 4) L'infirmité qui résulte de ses blessures ne l'empêche pas de gagner sa vie.
- 5) Le rescapé jeta sur ses sauveteurs un regard qui exprimait une profonde reconnaissance.
- 6) Un élève qui doit seul se tirer d'affaire apprend à se débrouiller.
- 7) Les gens qu'on n'instruit pas ont souvent à souffrir.
- 8) Cette ville qui rappelle tant de souvenirs reçoit de nombreux visiteurs.

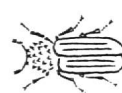
SES USAGES

LE BOIS LE PLUS UTILISÉ DANS L'INDUSTRIE



UN ENNEMI

c'est le bostryche qui, en creusant ses galeries dans le tronc, amène la mort de l'arbre. Des régions entières de notre pays sont ravagées. C'est un coup sensible et une menace sérieuse pour notre économie forestière.



le bostryche.

Pour préparer Noël

Pages établies en collaboration avec Maurice Nicoulin, Neuchâtel

La bûche de Noël

— Eh ! Tinot, où vas-tu par ce froid de bise ? Les loups sont au bois hurlant de faim.

— Que les mauvaises langues restent au logis, et tout ira bien !

— Toujours d'humeur méchante, Tinot ? Et en ce jour de nativité, encore ? Tu vas quérir une bûche au bois, sans doute ?

— Quelqu'un y trouverait-il à redire ?

— Point assurément, Tinot, mais ne sais-tu pas que qui-conque allume une bûche de Noël, doit oublier toutes ses rancunes pendant tout le temps qu'elle brûle ?... Prends-en une toute petite, Tinot !

— Je la prendrai grosse comme un arbre si je veux !

— Alors n'invite pas à ta soirée la boulangère qui a voulu arracher le chignon de ta femme, ni le charbonnier qui a menacé de te jeter dans son four, la tête la première, ni le charcutier qui t'a comparé à la plus belle tête de son étal, ni le notaire qui t'a proclamé voleur, ni...

— Ça va, ça va, not'voisin ! Allez mesurer vos aunes de drap et mettez-y le compte, surtout !

Et Tinot parti pour la forêt, sa hache sur l'épaule. C'était la veille de Noël, et le ciel était lourd de neige qui menaçait de tomber.

**

Comment Tinot put-il rapporter chez lui cette énorme bûche, l'histoire ne le dit pas. Sans doute quelque voisin lui prêta-t-il son cheval, car, malgré son mauvais caractère, on estimait encore Tinot le forgeron. Et comment on introduisit la bûche dans l'âtre de la grande cuisine, c'est encore un mystère inexplicable. Peut-être un ange qui n'a pas dit son nom, lui apporta-t-il quelque aide discrète. Malgré son mauvais caractère, Tinot n'était pas un impie. Une chose est certaine, lorsque la nuit fut tombée et que fut commencée la soirée où l'on est joyeux — comment ne serait-on joyeux la nuit où le Sauveur est né ! — la flamme commença de danser dans l'âtre en la maison de Tinot le forgeron. Et la Tinote était là, et les trois petits Tinotins. Or, la grand-mère qui tendait vers la flamme ses mains tremblotantes, répéta pour la centième fois :

— Mes enfants, rappelez-vous que tant que flambe la bûche, les flammes de la rancune et de la haine doivent s'éteindre au cœur, car c'est la nuit où le Seigneur est né !

Cependant, Tinot avait dit à Pauvre Pierre, son apprenti — il était un peu innocent, Pauvre Pierre, et c'est pour cela qu'on le disait Pauvre :

— Mon garçon, tu vas aller chez nos amis, pour qu'ils viennent faire soirée avec nous. Tu leur diras : la bûche est allumée, venez, et soyez joyeux, car l'Enfant vient de naître. Mais tu n'iras pas — tu entends bien ! — ni chez la boulangère qu'a crêpé le chignon à ma femme, ni chez le charbonnier qu'a voulu me mettre la tête en son four, ni chez le charcutier qu'a dit que j'étais la plus belle tête de sa collection, ni chez le notaire qu'a dit que j'étais un fieffé voleur !

Pauvre Pierre donc partit, armé de sa lanterne, et commença par redire trois fois ce qu'il lui fallait faire et dire, afin d'être bien sûr que c'était entré dans sa tête, l'innocent !

Mais quand il fut au bout de la rue, Pauvre Pierre, il n'avait plus rien dans la tête qu'un grand mélange de choses dont il ne savait plus la tête de la queue. Et quand il fut arrivé au bout du village, il était certain d'une chose,

Pauvre Pierre l'innocent, c'est qu'il lui fallait inviter, de la part du forgeron Tinot, la boulangère et le charbonnier, le charcutier et le notaire.

Le ciel était brillant d'étoiles et Pauvre Pierre crut entendre les anges chanter pour la grande joie des hommes de bonne volonté. Et il disait, Pauvre Pierre, l'innocent :

— Pour un homme de bon vouloir, c'est mon maître Tinot le forgeron, qui invite à la bûche la boulangère qu'a crêpé le chignon à sa femme, et le charbonnier qu'a voulu le jeter dans son four, tête première, et le charcutier qu'a la parole méchante et menteuse, vu que le Tinot a une tête comme pas un, et le notaire qu'a mis en doute son honnêteté ! On n'a pas idée !

Il alla frapper chez la boulangère et lui dit :

— Not'maitre Tinot vous invite pour la soirée ; la bûche est allumée, et on fêtera Jésus qui vient de naître !

Et la boulangère faillit tomber dans le pétrin, tant était grand son étonnement.

— C'est quasi un miracle, et moi qu'ai dit à sa femme... Eh ! Pauvre Pierre, es-tu bien sûr que tu ne t'es pas trompé ?

Mais déjà Pauvre Pierre était parti, courant aussi vite que ses jambes pouvaient le porter, vers la cabane du charbonnier, qui est tout près du bois.

Eh ! charbonnier, not'maitre Tinot vous invite pour la soirée ; la bûche est allumée et on fêtera Jésus qui vient de naître !

Le charbonnier faillit tomber dans ses bûchettes, tant était grand son ébahissement.

— C'est pas mon Dieu possible, dit-il. Et moi qui lui ai dit... Eh ! Pauvre Pierre, es-tu bien sûr que tu ne t'es pas trompé ?

Mais déjà Pauvre Pierre était parti, courant comme s'il avait le loup à ses trousses ; il était si près du bois ! Il alla tout droit chez le charcutier, qui rangeait les andouilles dans le grand placard.

— Eh ! charcutier, not'maitre Tinot vous invite pour la soirée ; la bûche est allumée et on fêtera Jésus qui vient de naître !

Le charcutier faillit s'asseoir parmi ses andouilles, tant était grand son éberllement.

— C'est pire que cerises à Noël, dit-il. Et moi qui lui ai dit... Eh ! Pauvre Pierre, es-tu bien sûr que tu ne t'es pas trompé ?

Mais déjà Pauvre Pierre était parti, courant tout ce qu'il pouvait, car il n'était pas très ami du charcutier qui était fort coléreux. Il arriva devant la maison du notaire, qui est la plus belle du village.

Eh ! M'sieur le notaire, not'maitre Tinot vous invite pour la soirée ; la bûche est allumée et on fêtera Jésus qui vient de naître !

Le notaire faillit tomber raide parmi sa paperasserie, tant fut grand son saisissement. Il fut un quart d'heure à retrouver ses lunettes qui étaient tombées entre deux contrats de mariage.

— C'est pas possible, dit-il enfin. Et moi qui lui ai dit... Eh ! Pauvre Pierre, es-tu bien sûr que tu ne t'es pas trompé ?

Il y avait belle lurette que Pauvre Pierre était parti à grandes enjambées, sa lanterne ballant au bout du bras.

**

Cependant Tinot, la Tinote et les trois Tinotins — tout rouges de la bûche qui jetait vers eux ses grandes flammes, tout en craquant en belle et joyeuse chanson — avaient

placé des bancs tout autour de l'âtre. Et Tinot disait à sa femme :

— Nous allons avoir belle joie avec tous nos amis, surtout que...

— Et surtout que quoi, Tinot ?

— Rien, dit Tinot qui n'avait dit à personne que, pour éviter les rencontres importunes auprès de la bûche miséricordieuse, il avait conjuré le destin. Il n'y aura ici que des gens que nous aimons, et ce sera un grand plaisir pour un soir comme celui-ci !

— N'oubliez pas, dit la grand-mère pour la cent et unième fois...

— Taisez-vous, mère-grand ! On le sait bien ce que vous allez dire encore !

Le chien ayant aboyé, Tinot dit :

— C'est mon compère le charron. On le mettra tout près de l'âtre, car il a des douleurs.

C'était la boulangère ! Tinot, la Tinote et les Tinotins se raidirent de surprise.

— Ah ! mes bons amis, quelle surprise vous m'avez faite en m'invitant ! Tenez, voyez quelle belle galette je vous apporte ! On s'embrasse ? Sans rancune, hein ? pour les vieilles histoires.

Le chien aboya sur ces entrefaites.

— C'est mon compère Antoine le bûcheron, dit Tinot, qu'est si accommodant pour les fagots.

C'était le charbonnier !

— Ah ! mes bons amis, quel plaisir vous m'avez fait en m'invitant ! Tiens, Tinot, voilà un sac de braises pour ta forge, et tu m'en diras des nouvelles !

Tinot, la Tinote et les Tinotins étaient fort étonnés, se demandant par quel miracle étourdissant le monde s'était soudain mis tout à l'envers.

— Et sans rancune, Tinot, pour les vieilles histoires, hein ? C'est oublié !

Le chien aboya sur ces entrefaites.

— Ce doit être, dit Tinot, le Merlu qui va braconner sur les terres de l'abbé !

C'était le charcutier, les bras chargés de boudins et de jambons !

— Eh ! quels gens charmants vous êtes, de m'inviter ! Vive Noël, vive la bûche ! Et surtout, on oublie tout, hein ? Tinot ! Voilà de quoi banqueter en attendant l'heure de minuit !

Le chien ayant aboyé, Tinot n'osa pas faire de supposition.

— Pourvu, se dit-il, que ce ne soit pas lui...

C'était lui !

— Ah ! mes chers amis, dit le notaire de sa belle voix joviale, quelle bonne surprise, et quel bon cœur ! Tenez, j'apporte là de ces bouteilles de vin !... Vous m'en direz des nouvelles ! Et puis, Tinot, que je vous dise, c'est moi qui me suis trompé, l'autre jour ; c'est vous qui aviez raison. Je viens de revoir ça. Sans rancune, hein ?

Là-dessus, le chien n'aboya pas, mais Pauvre Pierre apparut, avec son grand sourire.

— Bon Noël, Pauvre Pierre ! dit le charcutier. Viens ici, assieds-toi et mange ! Et écoute la bûche de Noël qui craque et qui brûle toutes nos misères !

Robert Farelly

Conte de Noël communiqué par

M. André Perret

pasteur à Neuchâtel.

N.B. — Pour donner plus de relief au récit, on peut mettre des noms expressifs aux invités, par exemple : la boulangère, **Croûte-Dorée** ; le charcutier, **Tranche-Bœuf** ; le charbonnier, **Chauffe-Pieds** ; le notaire, **Fine-Plume**.

Le petit sapin tout nu

*Un petit sapin tout nu
grelottait sous ses aiguilles,
ses frères d'argent vêtus
aller briller dans la grand-ville.
Mais lui trop pauvrement mis,
à l'écart suivait pleurant,
dans un bois de bouleau blanc
s'attardant, il se perdit.
Tirelou, grains de houx,
tireli ! grains de gui.*

*Un houx de rouge habillé,
voyant sa mine de paille,
fit tomber devant son pied
des bracelets de corail.
Sur un long fil d'araignée
le gui lui colla ses grains blancs
et lui jeta par poignées
de beaux colliers de diamants.
Tirelou, grains de houx,
tireli ! grains de gui.*

*Le petit sapin bien las
se trouva beau comme un page.
Sautant sur sa jambe de bois,
entra dans quelque village.
C'était celui de David.
Décoré, mais sans lumière,
il alla frapper à l'huis
de la si claire chaumière.
Tirelou, grains de houx,
tireli ! grains de gui.*

*Aussitôt qu'il fut entré
s'inclina vers le Sauveur,
l'étoile aux rayons dorés
regarda l'obscur visiteur.
Toutes ses branches se couvrirent
de mille reflets jolis
et le petit Roi ravi
eut pour lui un grand sourire.
Tirelou, grains de houx,
tireli ! grains de gui.*

R. Ecoffey.

Un ange est venu

*Un ange est venu
Pendant mon sommeil
Et sur mon front nu
Sa bouche de miel
A mis un baiser.
Bel ange doré
Pourquoi es-tu
Descendu du ciel ?
Et l'ange m'a dit :
C'est demain Noël
C'est la sainte nuit
Où Jésus est né
Pour nous pardonner
J'ai voulu savoir
Si dans ton cœur
Tu peux recevoir
Notre cher Sauveur.
Alors j'ai dit : Oui !
Bel ange, Merci !*

André Perret.



« L'Etoile de Noël »

Il y a très longtemps, l'ange voyageur s'approcha d'une étoile, la plus petite et la plus timide du ciel. Il lui dit :

— Etoile, mets-toi tout de suite en route. Tu conduiras trois hommes d'une grande sagesse, les rois Mages, à travers les déserts.

— Moi, dit l'étoile, avec un étonnement infini, mais je n'oserai jamais. D'ailleurs, comment le pourrais-je ? Personne ne verra ma lumière de si loin, je suis bien trop petite.

— Les Mages, il est vrai, ne t'ont pas encore distinguée, reprit l'ange en écartant un peu ses ailes de lumière. Mais tu vas briller courageusement et fixer sur toi leur regard.

— Oh ! dit la petite étoile, choisis, je t'en prie, une de mes sœurs parmi les plus belles. J'aurai trop peur d'avancer seule dans la grande nuit. Et je risquerai d'égarer dans le désert les trois hommes qui me suivront.

— Ecoute, dit l'ange, avec un léger sourire, aimerais-tu voir un tout petit bébé dans son berceau ? Il s'appelle Jésus, et Il est Fils de Dieu.

— Oh ! oui, dit l'étoile.

— Ne crains-tu plus la nuit maintenant, dit l'ange en se penchant tout près de l'étoile qui pâlit doucement.

— Si, répondit-elle, mais cela ne fait rien. Je veux bien descendre sur la terre. Est-ce un prince revêtu de broderies d'or et d'argent ? A-t-il un berceau de dentelles ?

— Non, répondit l'ange, c'est le plus pauvre et le plus dénué de tous les enfants. Mais Il rayonne d'amour et de beauté.

— Ah ! dit l'étoile, je crois que je t'en aimerai davantage. Mais où dois-je aller ? L'ange montra la direction d'une ville de Palestine appelée Bethléem.

— Quand tu seras arrivée, expliqua l'ange, tu iras sur chaque cheminée et tu regarderas dans les maisons. Si tu vois une crèche, un bébé sur la paille, l'âne et le bœuf se parlant à voix basse pour ne pas réveiller le petit enfant qu'ils réchauffent, si tu vois Marie avec Joseph et tout un monde à genoux venu pour adorer ce Fils de Roi, tu sauras que tu dois t'arrêter. Brille bien, gentille étoile, et commence ta route sans tarder.

L'ange s'en alla d'un grand coup d'aile et l'étoile se retrouva seule. Mais à la pensée de voir Jésus, elle brilla d'un éclat sans pareil et se mit en marche.

Bientôt, elle aperçut très loin, très loin, dans le désert, trois chameaux qui avançaient en la suivant.

Lorsqu'elle parvint à la ville de Bethléem, elle s'arrêta sur chacune des maisons, mais il n'y avait ni âne ni bœuf, et elle se détournait tristement des berceaux de dentelle. A la fin, elle désespérait de trouver jamais l'endroit, quand elle frôla une étable et entendit l'âne appeler le bœuf pour souffler bien délicatement sur la crèche. Elle comprit, se laissa couler le long de la cheminée, et vit un beau bébé endormi sur une simple couchette de paille.

A ce moment, les Mages entrèrent l'un après l'autre et s'inclinèrent profondément devant Marie et son enfant. Leurs larges manteaux enveloppèrent le berceau de bois et l'étoile ne se lassait pas d'en admirer les broderies et les ornements. Pour voir Jésus de plus près, elle se suspendit au rebord du toit et pénétra à moitié par la lucarne étroite dans la pièce obscure. Pauvre petite étoile, elle eut peur de tomber et de briser là sa lumière. Mais le doux regard de Jésus la rassura, quant aux rois Mages, ils tournèrent la tête vers elle et abandonnèrent un court instant leur gravité pour lui sourire. L'étoile éprouva un tel bonheur qu'elle voulut entrer tout entière dans l'étable et toucher l'enfant. Elle s'avança audacieusement, mais tout à coup, elle se sentit glisser et tomber. Par bonheur, la douce, la tendre Marie avait ouvert les mains et l'étoile y resta posée comme une petite

lampe presque éteinte d'effroi. Puis, Marie déposa l'étoile revenue à sa lumière, près de Jésus, qui lui tendit gentiment les doigts.

Quand les Mages s'en allèrent, Marie reprit l'étoile, plus brillante que jamais, ouvrit la lucarne et la laissa s'envoler comme un oiseau. Elle retourna droit au ciel et raconta son voyage merveilleux à l'ange qui l'attendait en silence.

— Je voudrais retourner quelquefois sur la terre, dit l'étoile, car j'aime Marie, Joseph, les Mages, et surtout, j'aime l'Enfant Jésus.

Mais l'ange fit signe que ce n'était pas possible. Il ajouta pour consoler l'étoile :

— Tu sais, dorénavant, les enfants apprendront ton nom, ils seront tes amis, et ils te regarderont de leurs yeux bruns et bleus la veille de Noël. Tu deviendras l'étoile préférée de la terre et tu rappelleras toujours aux hommes la naissance de leur seigneur, l'enfant Jésus que tu aimes tant. Continue à briller de toutes tes forces car tu dois rester la plus belle étoile du ciel.

D. Berger

Noël du petit resquilleur

Ne dites pas à Jésus
que cette nuit je l'ai vu.
J'étais blotti dans un coin,
caché dans le foin.
Je n'avais rien apporté
et n'osais pas me montrer.
Qui aurait pu prendre garde,
quand tant de gens vous regardent,
à un bout de rien du tout,
si tranquille dans son trou ?
Mais je suis tellement heureux
d'avoir pu voir de mes yeux
un enfant venu du ciel...
Quel joyeux Noël !

Mary Charles.

Tiré de la revue « Lumière de Noël ».

L'Enfant de décembre

Dors, mon Enfant des Neiges ;
Repose-toi tout contre moi,
O petit Roi !
La vallée, dans son manteau beige,
S'endort.
Dors, sur la terre, dors.
Et que dans tes rêves
De petit enfant,
Ma chanson s'élève
Légère
Comme une prière
Dans le vent.
Regarde par-delà tes yeux éteints,
Regarde mon pays qui t'aime.
Jésus ! Ecoute le poème
Des mains jointes, jusqu'au matin.



Colette Emmel.

SAYNÈTE DE NOËL

Personnages : un berger, un mage, un ange

SCÈNE I

Le berger (*entre à gauche, regarde dans la coulisse de droite*)

Mais, qui donc vient là-bas
En si grand apparat ?
Dans mon petit village
Jamais n'est arrivé
Un si grand personnage
Je m'en vais le trouver.
(*Il se dirige vers la droite*)
Paix à vous, beau Seigneur
Je suis, pour vous aider,
Votre humble serviteur.
Vous pouvez commander.



Le mage (*entrant par la droite*)

Salut, gentil berger,
Tu fais à l'étranger
Un accueil bien courtois.
Oui ! J'ai besoin de toi.
Avec deux autres mages
De nos lointains rivages,
Nous suivions jour et nuit
La route qui conduit
A la sainte cité
Du peuple d'Israël.
Car l'ange Gabriel
Nous avait annoncé
Qu'en ce lieu devait naître
Celui dont nous avons
Au-dessus de nos monts
Vu l'étoile paraître.
Mais je me suis perdu
Sur ces chemins ards
Loin de mes compagnons.
Avançant à tâtons
Sur les routes désertes
Je marchais à ma perte
Quand j'ai vu ton village.
Béni sois-tu, berger,
Tu m'as rendu courage.
Veux-tu bien m'héberger
Chez toi jusqu'à demain ?
Puis, sur le bon chemin
Tu me dirigeras.



Le berger

Seigneur, cela sera
Selon votre désir.
Et vous pourrez dormir
Dans mon humble demeure.
Vous vous rassasierez
De pain, de lait, de beurre
Tant que vous le voudrez,
Jusqu'à votre départ.
Entrez, il se fait tard !



SCÈNE II

(*Le mage est en scène.*
Entre par la gauche le berger, très excité)

Le mage

Ah ! berger, comme moi
Te voilà réveillé.

Le berger

Je suis tout en émoi
Et tout émerveillé.

Le mage

Une immense clarté
Illumine le ciel.

Le berger

Oui, c'est en vérité
Un spectacle sans pareil.

Le mage

Et tous ces bruits étranges
Qui résonnent dans l'air.

Le berger

On voit comme des anges
Et de brillants éclairs.

L'ange (*entre par la gauche*)

Salut, toi, le roi mage
Et toi, petit berger.
Vers un pauvre village
Il faut vous diriger.
Car Dieu, dans son amour
A donné pour toujours
Au monde des pêcheurs
Jésus pour son Sauveur.

Le mage

Mais où donc le trouver
Ce sauveur nouveau-né ?

L'ange

Allez à Bethléem
Partez cette nuit même.
Et portez des présents
A ce petit enfant.

Le berger

Oh ! Bel ange de Dieu
Tu nous rend tout joyeux.

Le mage (*au berger*)

Rentrons vite et prenons
Les cadeaux précieux
Or et fruits délicieux.
Et nous les offrirons
Au roi qui, des hauts cieus
Est venu sur la terre.

Le berger

Merci, Dieu tout puissant !
En nous réjouissant
Tu remplis tes promesses.
Pour nous, plus de détresse
Mais paix, force et bonté
Jusqu'en éternité !

André Perret.

Les étoiles

*Nous sommes les étoiles qui chantent,
Nous chantons avec notre lumière
Nous sommes les oiseaux de feu
Nous volons au-dessus du ciel.
Notre lumière est une voix...*

Extrait du « Trésor de la Poésie universelle »
(Amérique du Nord)

par R. Caillois et J. C. Lambert, Gallimard, édit.

Pour le jardin d'enfants : saynète de Noël

M = Maîtresse. Les tirets devant chaque paragraphe indiquent la distribution possible du texte entre divers enfants.

M Nous voici arrivés
Au milieu de décembre
Il nous faut décorer
Notre charmante chambre.
Qu'avez-vous fabriqué
Dans le mois de novembre ?

— Regardez mes guirlandes
De toutes les couleurs.

— Voici la belle bande
De mes oiseaux siffleurs

— Nous avons découpé
De longues ribambelles
De jolies poupées
Et de polichinelles.

M Tout cela est très bien
Mais nous devons encor
Pour qu'il ne manque rien
Faire un nouvel effort.

— Ajouter quelque chose ?
On pourrait fabriquer
Des œillets et des roses
Avec du beau papier.

M Non, ce n'est pas cela.
Cherchez bien et trouvez
Qu'en dis-tu Nicolas ?

Nic : Je dis que les garçons
Pourraient nous découper
Un sapin en carton

— Et les filles l'orner
De chaînettes d'argent.

— Non ! Cela ne vas pas.
Que penseront les gens :
Ma maman, mon papa
Quand, ici, ils viendront
Pour célébrer Noël ?
Un sapin en carton ?
Non ! Un sapin réel.

— Avec son tronc, ses branches
Et ses vertes aiguilles

— Un sapin qu'on arrange
Un beau sapin qui brille.

— Et nous le dresserons
A la meilleure place
Au milieu de la classe

— Et nous le garnirons
De bougies colorées
Et de boules dorées.

— On pourrait ajouter
Quelques petits bonshommes
Moi je veux bien prêter
Ma poupée si mignonne.

— Et moi vous apporter
Des oranges et des pommes

— Moi, mon automobile.



— Et moi, mon sac de billes

— Et moi, mon petit train.

M Tout cela est très bien
Et je vous dis merci
Mais il nous faut aussi
En ce jour de Noël
Qui nous parle du ciel
L'image de celui
Que Dieu nous a donné

— Oui, c'est le nouveau-né
Couché dans une crèche
Sur de la paille fraîche.

— Joseph monte la garde
Tout près de son enfant.

— Et Marie le regarde
Dormir si gentiment.

M Les bergers et les mages
A genoux devant lui
Viennent lui rendre hommage
En lui disant : Merci.



André Perret.

Soir

*Les étoiles dorment
Le soir a cueilli
Pour tous les étages
Un bouquet de lampes.*

*La ville s'éteint.
La main se referme.
A tous les étages,
Grimpe le sommeil.*

*Au ras du trottoir
Un petit enfant
Ecarte les doigts
Vers tant de lumière.*

*Les étoiles veillent...
Louis Guillaume
« Le Rouet de Verre », Studia, édit.*

Le sapin rit

*Un peu de pluie, un peu de vent.
Le sapin rit au bois fleuri,
Le sapin rit avec la pluie,
Le sapin rit avec le vent.*

*Un oiseau gris, un oiseau blanc.
Le sapin cache deux gros nids,
Le sapin rit à l'oiseau gris
Le sapin rit à l'oiseau blanc.*

*L'oiseau gris joue avec le vent,
L'oiseau blanc joue avec la pluie.
Et tout le jour le sapin rit,
Heureux d'avoir tout simplement
Pour l'oiseau gris, pour l'oiseau blanc,
La pluie et le vent comme amis.*

*Maurice Careme
« Pigeon vole » (A. Colin-Bourrelle, éd.)*

Noël

Texte: L. Bron-Velay
Musique: J. Gauthey-Urwyler

Chant

1. Anges clairs, anges blancs, Chan-tez joyeuse ment Pour l'Enfant Noël C'est No-
2. Brave boeuf, â-ne lent, Souf-flez tout genti-ment Sur " " " "

1er Déch.

2e Déch.

Alterner les 2 déchants

3. Offrez, Rois d'Orient Merci d'être venu
L'or, la myrrhe et l'encens Bonne fête Jésus
A l'Enfant... etc. Divin Enfant... etc.

4. Et vous, bergers des champs
Comblez de vos présents
Cet Enfant... etc.



Flocon

Texte: L. Bron-Velay
Musique: J. Gauthey-Urwyler

Très simplement

Chant

Déchant

Un pe-tit flo-con descend du ciel gris Il est de coton Et tombe sans bruit Juste sur mon

front. Je crois pour ma joie Puisque c'est Noël Que Jésus m'envoie Ce baiser du ciel.

AUORE



PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans ses classes enfantines et préparatoires.

Dir. Mme et Mlle LOWIS
 ex-prof. Ecole normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77

**ECOLE
 D'INSTITUTRICES
 de jardinières d'enfants**
 Fondée en 1926

CINÉMA

A vendre, projecteur 16 mm. sonore, utilisé quelques heures. Six mois de garantie. Occasion unique.
 S'adresser au bureau du journal ou au (032) 2 84 67.



Vins fins de Neuchâtel
 Blanc/rouge
 Cœur de Perdrix
Spiritueux du tonnerre
 Médaille d'or Expo 64
 Tél. (038) 7 72 36

Restaurant de la CROIX-BLANCHE
ABLÄNDSCHEN / O.B.
 se recommande pour camps de ski, d'écoles et de sociétés.
 Prix « tout compris » Fr. 11.— par jour. Skilift sur place.
 Fam. E. Stalder-Grogg, tél. (029) 3 35 14

PROJECTEUR SUPER 8 SONORE
 à vendre

Marque : FUJICASCOPE SM 1. Complet pour enregistrement et reproduction. Appareil absolument neuf, sous garantie, valeur 1200 francs. Cédé à 950 francs. Tél. (021) 76 14 74.

Pour vos imprimés **OC** une adresse



Corbaz s.a.
Montreux

Attendu par ses lecteurs, voici

L'ALMANACH PESTALOZZI 1969



Cette soixantième édition, imprimée cette année dans des tons gais et frais, offre comme d'habitude une large place aux thèmes de prédilection des jeunes : voyages, moyens de transport du passé et du présent, nature, sports, folklore, etc.

Les esprits les plus curieux, dans les domaines les plus divers y trouveront leur compte, y compris les bricoleurs. Sans oublier le traditionnel concours ! Environ 300 pages dont quatre en couleurs. Fr. 5.80.

En vente chez tous les libraires.

Découpez-le !

BULLETIN DE COMMANDE

Bulletin à retourner à votre libraire ou à la **Librairie Payot 1, rue de Bourg, 1003 Lausanne.**

Veuillez me faire parvenir exemplaire(s) de **L'ALMANACH PESTALOZZI 1969** à Fr. 5.80.

Nom : _____

Prénom : _____

Localité : _____

Signature : _____

ÉDITIONS PAYOT, LAUSANNE